



**Introduction de M. Mark Muller, Conseiller d'Etat
en charge du Département des constructions et des technologies de l'information
à la conférence e-participation et citoyenneté
organisée par Bedag
Forum Crédit Suisse Genève
17 rte. de Lausanne, 1201 Genève, 1^{er} étage
jeudi 20 novembre 2008, 13h**

Je suis très heureux d'ouvrir cette journée de conférences articulée autour du thème de l'e-participation et de la citoyenneté. Je profite de l'occasion pour remercier chaleureusement les organisateurs de Bedag Informatique SA et ses partenaires médias, le magazine *L'Hebdo* et la *RSR la 1^{ère}* pour leur implication. Ces deux problématiques – l'e-participation et la citoyenneté – dont le rapport, évident, touche à l'augmentation des droits citoyens, souligne un paradoxe qui fait encore une fois de la Suisse un cas exceptionnel.

Notre pays est probablement l'endroit au monde où le degré de participation de chaque individu aux décisions politiques et civiques est le plus élevé, via, bien sûr, le droit d'initiative et de référendum effectif à tous les échelons citoyens: communal, cantonal, national. Imaginez, qu'ici, un simple individu peut être amené à se prononcer pour ou contre la construction d'un immeuble! Et malgré l'octroi de ces droits citoyens permis et prévus par le système de la démocratie directe dans lequel nous vivons, nous œuvrons encore à développer activement les modes de participation citoyenne, principalement par le web.

A Genève, par exemple, le Conseil d'Etat a lancé au début de cette année l'important projet d'«Administration 2.0» soutenu par un crédit de 31 millions de francs. Ce projet novateur en Suisse vise à développer l'administration en ligne (AeL) pour la rendre plus accessible, performante et moins coûteuse, selon des principes que développera cet après-midi mon collaborateur, Monsieur Jean-Marie Leclerc, directeur du CTI (Centre des technologies de l'information).

Ce paradoxe suisse, qui n'en est pas un en réalité, s'explique par le fait que pour éviter, justement, que la population ne recourt trop facilement à son droit d'opposition ou de «blocage», comme diront certains, il est essentiel de la faire participer bien en amont, à la source et durant l'élaboration des projets susceptibles de la concerner.

Il faut transformer le citoyen-usager, plus ou moins satisfait par les prestations qui lui sont réservées comme par les projets qui sont élaborés pour lui, en un citoyen-acteur, responsable à part entière de la réussite de l'ouvrage ou de l'amélioration du service qu'il sollicite. Cette participation pourra avoir lieu par exemple dans le cadre de l'élaboration de grands projets remaniant l'aménagement du territoire et dessinant l'espace de demain, dans le cadre de processus législatifs, ou encore dans celui des services proposés par l'administration. Nous

avons constaté à quel point il est essentiel d'associer très tôt et fortement le plus de groupes d'individus et de corporations possible. Dans notre pays, tout ce qui n'associe pas, divise et l'on sait à quel point les insatisfactions anticipées viennent s'ajouter aux querelles partisans pour aller, parfois, jusqu'à ruiner les fondements du plus sain des projets.

Naturellement, dans le cadre de la consultation, quel outil mieux que l'internet permet aujourd'hui de réaliser cela: offrir à moindre frais, au plus grand nombre et dans un temps court d'exprimer son opinion ou ses désirs sur un objet, voire d'en contester les options?

Cela coule sous le – bon – sens; encore faut-il trouver les justes mode et degré de participation qui permettront de travailler de manière constructive, en évitant le principal écueil de ce principe: noyer la participation par une trop forte participation, requise auprès de publics non concernés. Une pratique extensive de la participation citoyenne mal dosée risque de la discréditer et de la réduire en fait. Cette thématique des limites naturelles ou artificielles de la (e-)participation fera d'ailleurs l'objet d'un prochain exposé.

Comment faire participer? Sous forme de sondage? De forum? À qui s'adresser?

Dans le cas des grands projets, nous espérons bénéficier de l'expérience de prédécesseurs dont certains très proches géographiquement comme les équipes du Projet Métamorphose de Lausanne ou de Lyon Confluence, qui ont mis en place des forums et sites interactifs performants, me semble-t-il. Mais je ne voudrai pas anticiper les conclusions de l'exposé de Monsieur Decosterd, Chef du Service des études générales et des relations extérieures de la Ville de Lausanne.

Dans le cadre du développement de l'administration en ligne, comme cela a été fait pour l'e-voting, nous avançons par palier, en intégrant parallèlement et progressivement la participation de groupes d'usagers avec la mise en train des réformes techniques.

Des sociétés ou associations-type sont ainsi invitées à participer, à faire connaître leurs besoins précis et à donner leur avis sur les réformes amorcées, comme la Fédération des entreprises romandes (FER), entre autre, qui va être appelée à se prononcer dans le cadre du développement des service aux entreprises.

La finalité de toutes ces opérations est bien entendu d'augmenter l'efficience de l'administration et des processus législatifs, et de permettre de réaliser, en réduisant les coûts en temps et en argent. Leur but est également de créer du consensus en lieu et place de l'opposition et de réincorporer, grâce à la structure virtuelle, l'individu responsable en actes et en pensées dans un système qui tend par trop à le déresponsabiliser.

Je vous souhaite de profiter pleinement des interventions qui vont suivre et d'un débat riche sinon en consensus, du moins en échanges constructifs.

Merci de votre attention.

Le texte dit fait foi.